

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 19/12/2022
Et
Publication ou notification du :
19/12/2022

L'an 2022, le 16 Décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/12/2022.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis

Excusés ayant donné procuration : Mme VILLEY Séverine à Mme COLLET Elisabeth, M. FOUCAULT Gilles à M. DELIGNY Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Marie-Anne BOUSSIER

2022-52 – Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement applicable au 1er janvier 2023

Vu la délibération n°2020-65 en date du 18 décembre 2020 révisant les tarifs au 1er janvier 2021,
Vu la délibération n°2021-47 en date du 10 décembre 2021 révisant les tarifs au 1er janvier 2022,

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de l'Eau au 1er janvier 2023 comme suit :

1/ Le tarif de location annuelle des compteurs reste inchangé :

- compteur n°1	42,00 €
- compteur n°2	48,00 €
- compteur n°3	53,00 €
- compteur n°4	58,00 €
- compteur n°6	80,00 €

2/ Le prix du mètre cube d'eau sera le suivant :

- m ³	1,10 €
------------------	--------

3/ Le prix du mètre cube de l'assainissement sera le suivant :

- m ³	0,90 €
------------------	--------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables à compter du 1er janvier 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



En mairie, le 16/12/2022



Le Maire,
Philippe de DREUZY

